



Délibération
N° 2026-022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (FISCALITE DIRECTE LOCALE)

Date de la convocation : 21 AVRIL 2026

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT SEPT AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SALAZAR Frédéric, Mme CASANOVA Nicole, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme LEONARDI Marie-Pierre, Mme GHELARDINI Vanina, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. VINCIGUERRA Jean-Philippe, M. LEBRET Arnaud, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. RETALI Pascal, M. BAGUE Guillaume, Mme VINCIGUERRA Maria

Absents : M. GRAZZINI Geoffrey

M. FONDACCI Vincent a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 1	Représentés : 1
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme Fornesi Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Parallèlement au vote du budget primitif, Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les taux d'imposition 2026 pour les 3 taxes directes locales : Taxe foncière sur les propriétés bâties, Taxe foncière sur les propriétés non bâties et Taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance :

- De l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,
- Des circulaires afférentes à la fixation des taux

Compte tenu du fait que le produit attendu de la fiscalité directe locale pour obtenir l'équilibre du budget est de **1 232 688 euros**, et qu'il permet de maintenir les taux d'imposition de l'année 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20260427-2026-0335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DÉCIDE

- De reconduire les taux de 2025, conformément au tableau ci-dessous et à l'état de notification des produits prévisionnels ci-annexé :

	A titre indicatif			VOTE
	Taux 2020	Taux 2020 départemental	Taux 2021 à 2025	Taux votés pour 2026
Taxe d'habitation	15,95		15,95	15,95
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,43	12,9	27,33	27,33
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,96		70,96	70,96

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

